



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-025-2021-03

PUBLIÉ LE 11 MARS 2021

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2021-03-10-005 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°

IDF-2021-03-04-005 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales du 20ème secteur de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2021-03-10-005

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°
IDF-2021-03-04-005 portant nomination des membres de
la commission de contrôle des listes électorales du 20ème
secteur de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral n°
Modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-04-005 portant nomination des membres de la
commission de contrôle des listes électorales du 20^{ème} secteur de paris**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et, notamment, ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté n° IDF-2021-03-04-005 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales du 20^{ème} secteur de Paris ;

Vu la demande de modification effectuée par la Maire de Paris en date du 9 mars 2021 ;

Considérant qu'il convient de nommer les membres des commissions de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle des liste électorales parisiennes, les personnes dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres des commissions susmentionnées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur les sites internet de la préfecture de Paris et de la mairie de Paris.

Fait à Paris, le 10 mars 2021

Le préfet,

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de paris**

Signé

Marc GUILLAUME

1/2

Annexe à l'arrêté préfectoral
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE
DES LISTES ELECTORALES DU 20EME SECTEUR DE PARIS

| 20 ^{eme} secteur – 20 ^{eme} arrondissement | |
|--|--|
| Première liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège | Mme Geneviève GARRIGOS Mr Thomas CHEVANDIER Mme Raphaëlle PRIMET |
| Deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège | Mme Brigitte JASSIN |
| Troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège | Mme Danielle SIMONNET |